

YVELINES

N°18

Objet :

VOTE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL DE L'EXERCICE 2024

Rapporteur :

M. François DAZELLE

Date de la Séance :

9 AVRIL 2024

Date de la Convocation :

3 AVRIL 2024

Date d'affichage de la convocation :

3 AVRIL 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le 9 avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville d'Achères s'est réuni en séance sous la présidence de Monsieur Marc HONORÉ, Maire d'Achères, suite à la convocation faite plus de cinq jours à l'avance et affichée à la porte de la Mairie.

Etaient présents :

François DAZELLE, Annie DEBRAY-GYRARD, Martin DESSAIGNES, Céline CHASSIN, Daniel GIRAUD, Jean-François DEMAREZ, Suzanne JAUNET et Katell LANDIER.

**Maire-Adjoint**

Jacques TANGUY, Camille VAUR, Dominique DESMET, Evelyne BEAUDICHON et Abdelyamin DERRADJI.

**Conseillers Municipaux Délégués**

Sarah SABOURIN, Yves FUZET, Nicole MARTIN, Véronique LEBARBÉ, Jean-Paul DEMAREZ, Landry NKOUKA MILANDOU, Fatiha YAHIAOUI, Olivier LE GOFF, Lydie AUGUIN, Jean-Marc JUSTINE, Maeva CRUZ, Valentin GUILLAUME, Michèle FOUBERT, Annie-Nicole M'BOÉ, Louis-Armand VIREY et Jessica DORLENCOURT.

**Conseillers Municipaux**

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :

Alisson ZANI	pouvoir à	Katell LANDIER
Gharib NAJI.	pouvoir à	François DAZELLE
Grégory SANCHEZ	pouvoir à	Jessica DORLENCOURT

Etaient absents :

Salim LESAGE  
Mourad MERGUI

Secrétaire de séance : Nicole MARTIN

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 35

Membres présents : 30

Membres représentés : 03

Membres absents : 02

VOTE :

MAJORITE

5 votes contre (Michèle FOUBERT, Grégory SANCHEZ, Annie-Nicole M'BOÉ Louis-Armand VIREY, Jessica DORLENCOURT)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 09/04/2024**

**N°018**

**OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL DE L'EXERCICE 2024**

**Rapporteur : M. François DAZELLE**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, dont les articles L1612-1 à L1612-20, L2311-1 à L2343-2 et L.5217-10-1 et suivants,

**Vu** l'article L2123-24-1-1 du Code général des collectivités territoriales en application duquel est communiqué chaque année, avant le vote du budget, un état récapitulatif des indemnités et défraiements des élus municipaux, perçues au sein de la ville, des syndicats intercommunaux et sociétés dont la ville est membre ;

**Vu** la délibération n°1 du 19 mars 2024 relative à la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire ;

**Vu** la délibération n°16 du 9 avril 2024 relative au vote du compte administratif 2023 avec affectation des résultats ;

**Vu** l'arrêté interministériel du 21 décembre 2022 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M.57 ;

**Vu** les résultats d'exécution du budget principal validés par le Comptable pour l'exercice 2023 ;

**Vu** les états des restes à réaliser en dépenses et en recettes validés par le comptable pour l'exercice 2023 ;

**Vu** le projet de maquette budgétaire, accompagné de son rapport explicatif, adressé à l'ensemble des conseillers municipaux en date du 27 mars 2024, soit 12 jours francs avant la date du présent conseil municipal,

**Vu** l'avis favorable de la Commission Finances, Développement économique, Emploi du 2 avril 2024 ;

**Considérant** que le budget doit être voté avant la date limite fixée au 15 avril 2024 ;

**Considérant** la nécessité d'adopter le budget 2024 reprenant la trajectoire budgétaire et le projet politique présentés lors du Rapport d'Orientation Budgétaire voté le 19 mars 2024 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré** à la majorité des membres présents et représentés (5 votes contre : Michèle FOUBERT, Grégory SANCHEZ, Annie-Nicole M'BOÉ, Louis-Armand VIREY, Jessica DORLENCOURT)

**ARTICLE 1 : PREND ACTE** du tableau de répartition des indemnités des élus, présenté au titre de l'article L 2123-24-1-1 du Code général des collectivités territoriales.

**ARTICLE 2 : ADOPTE** dans son ensemble le budget primitif 2024 par chapitre en dépenses et en recettes, comme suit :

Section de fonctionnement	35 520 971,34 €
Section d'investissement	43 207 784,34 €
TOTAL	78 728 755,68 €

**Fait et délibéré à Achères, le 9 avril 2024**

Délibération publiée le :

**Pour extrait conforme,**  
Le Maire  
  
Marc HONORE



Accusé de réception en préfecture  
078-217800051-20240409-018DEL24\_BP24-BF  
Date de réception préfecture : 12/04/2024